

AFGSU2 - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences Niveau 2

Identifier une urgence médicale et savoir la prendre en charge efficacement !

Praticiens, Assistant(e)s dentaires, vous devez disposer d'une AFGS2 à jour (valable 4 ans). Cette formation, dispensée par des formateurs agréés CESU, vous permettra de répondre plus promptement et efficacement à toute situation d'urgence susceptible de survenir au cabinet dentaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.
- Connaître les mesures à appliquer et savoir utiliser les moyens de protections individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1er jour

Matin

- Prise en charge des urgences vitales.
- Protection d'un danger immédiat.
- Alerte (SAMU ou numéro interne « urgences vitales » de l'établissement), bilan, suivre les conseils donnés.
- Obstruction aiguë des voies aériennes.
- Arrêt d'une hémorragie externe.
- Mises en situation.

Après-midi

- Prise en charge des urgences vitales (suite).
- Inconscience avec ventilation spontanée, liberté et protection des voies aériennes.
- Arrêt cardiaque (adulte, enfant, nourrisson), réanimation cardiopulmonaire dans le cadre privé (compressions thoraciques, défibrillateur automatisé externe, bouche-à-bouche).
- Mises en situation.

2ème jour

Matin

- Prise en charge des urgences vitales (suite).
- Arrêt cardiaque (adulte, enfant, nourrisson), réanimation cardiopulmonaire avec matériel d'urgence (défibrillateur automatisé externe, matériel/chariot d'urgence, ...).
- Surveillance des paramètres vitaux avec appareils non invasifs.
- Mises en situation.

Après-midi

- Prise en charge des urgences potentielles.
- Prise en charge d'un malaise.
- Prise en charge d'un traumatisme osseux (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette).

- Prise en charge d'un traumatisme cutané (brûlures, plaies).
- Mises en situation.

3ème jour

Matin

- Prise en charge des urgences potentielles (suite).
- Règles élémentaires d'hygiène et de protection face à un risque infectieux.
- Principes de relevage et brancardage.
- Accouchement inopiné (mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant).
- Mises en situation.

Après-midi

- Risques collectifs, comprendre le concept de « situations sanitaires exceptionnelles ».
- Connaître l'organisation de la réponse du système de santé dispositif ORSAN et dispositif ORSEC.
- S'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles.
- Être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés et aux techniques du « damage control ».
- Être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation.
- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées.
- Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches.
- Bilan et évaluation des acquis sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples).



FORMEZ VOUS AUX GESTES QUI SAUVENT !



PUBLIC DE RÉFÉRENCE
Professionnels de santé



PRÉ-REQUIS
Aucuns



APPROCHE PÉDAGOGIQUE
• Présentation théorique
• Ateliers de mises en situation



DATES DES SESSIONS
Formation sur 3 jours (21h)
• 10, 17 et 24 juin 2022
• 2, 9 et 16 septembre 2022
• 23, 30 septembre et 7 octobre 2022
• 14, 28 octobre et 4 novembre 2022
• 2, 9 et 16 décembre 2022



DROITS D'INSCRIPTION
650 € TTC pour les 3 jours,
Prise en charge possible par votre OPCO ou Pôle Emploi



LIEU DE LA FORMATION
Académie d'Art Dentaire
Isabelle Dutel
Formation présentielle
75 Rue Chevalier
33000 Bordeaux
Accessibilité aux personnes en situation de handicap



NOMBRE DE PARTICIPANTS
Minimum 10
Maximum 12

FORMATEUR AFGSU

Agréé CESU
(Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence)

Finançable
OPCO
ou
FIF PL

AFGSU2 - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences Niveau 2

→ Participant(e) à la formation

- Mme Mr
- Nom :
Prénom :
Fonction :
E-mail :
Tél. :
- Reconnaissance Travailleur Handicapé
 Je finance personnellement la formation et renseigne mon adresse :

Dates

- 10, 17 et 24 juin 2022
 2, 9 et 16 septembre 2022
 23, 30 septembre et 7 octobre 2022
 14, 28 octobre et 4 novembre 2022
 2, 9 et 16 décembre 2022

Où ?

**Académie d'Art Dentaire
Formation présentielle**
75 Rue Chevalier
33000 Bordeaux
Accessibilité aux personnes
en situation de handicap

Horaires

Accueil : 8h15
Travaux : 8h30-12h30/13h30-16h30

→ Financier professionnel (OPCO, FAFCEA, FIF PL, ANFH...) - libellé convention

Société : IDCC (identifiant de la convention collective 4 chiffres) :

Représentant légal : CCN (convention collective nationale) :

E-mail :

Tél : Code NAF (4 chiffres) :

Siret : Financier (OPCO, FAFCEA, FIF PL...) :

→ Demandeur d'emploi, financement Pôle Emploi

Votre identifiant :
Adresse de votre agence de rattachement :

Coordonnées de votre conseiller(e)

Nom : Prénom :
Tél : E-mail :

- J'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription ci-dessous.
Dès réception de la fiche d'inscription complétée et signée, nous vous ferons parvenir la convention de formation.

Fait à : Le : Signature :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Prix de la formation

Le coût de la formation est de 650 € TTC.
Formation non assujettie à la TVA, conformément à l'article 261 4-4 du Code Général des Impôts.
Numéro d'agrément formation : 11921613492.

Modalités d'inscription et de règlement

Tout formulaire d'inscription doit être accompagné du règlement par chèque.
Un délai de rétractation de 14 jours est de droit.
Le règlement est encaissé à la fin de la formation, un acompte de **100 €** vous sera demandé pour finaliser l'inscription.

Conditions d'annulation

L'Académie d'Art Dentaire se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard 15 jours avant la session, si le nombre de participants minimum n'est pas atteint. Les participants seront alors remboursés des éventuels frais de formation engagés (hors transport, hôtel, ...).
Le participant peut annuler sa participation à la formation. Pour toute annulation au plus tard 15 jours avant la session, une somme de 200 € sera retenue pour frais de dossier. Pour toute annulation dans les 14 jours précédents la formation, la totalité du montant sera due. Toute annulation devra être confirmée par écrit.